



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 9445

Texte de la question

M. Bernard Cazeneuve appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir des personnels contractuels de catégorie A et B du ministère de l'emploi et de la solidarité chargés de la gestion du dispositif RMI. Il souhaiterait à cet effet connaître les modalités d'application de l'article 3 de la loi du 16 décembre 1996 relative à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique autorisant la titularisation de agents de catégorie A et B.

Texte de la réponse

La situation des personnels contractuels de catégories A et B affectés au dispositif RMI n'a pas échappé à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Comme vous le savez, la loi du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire ne permet que la titularisation des agents exerçant des fonctions du niveau de la catégorie C. Des discussions sont actuellement en cours, avec les ministères de la fonction publique et des finances, afin d'examiner la possibilité d'ouvrir des concours réservés, en application de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, pour les agents exerçant des fonctions du niveau de la catégorie B. En ce qui concerne les postes de catégorie A, seuls sont recensés 38 chargés de mission pour le RMI, contractuels relevant des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 11 janvier 1984. Ces personnels bénéficient de contrats de trois ans renouvelables, et sont rémunérés non pas sur des crédits comme les autres personnels non titulaires affectés au dispositif RMI, mais sur des emplois budgétaires. Ils ne sont pas considérés, de ce fait, comme des personnels à statut précaire et aucune disposition législative ni réglementaire ne permet leur titularisation depuis les dispositions relatives à la titularisation des agents non titulaires fixées par l'article 73 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Cazeneuve](#)

Circonscription : Manche (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9445

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 512

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2377